

# PETITS-PAS

## Chaîne de Solidarité Pour les Enfants de la Terre

### Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 Septembre 2018

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est déroulée de 14h à 15h30 au local de l'Association, 16, rue du Pont d'Arras 65200 Bagnères de Bigorre.

**Le quorum étant atteint, à 14h, la Présidente, Corinne Salvia a déclaré l'A.G.E ouverte**

Point unique à l'ordre du jour : **la modification des statuts de l'association.**

Les articles modifiés sont

#### TITRE I

#### FORME – OBJET – DÉNOMINATION – FORMES D'INTERVENTION – SIÈGE SOCIAL – DURÉE

ARTICLE 2- OBJET	: contenu reformulé
ARTICLE 4-MOYENS	: est devenu <b>ARTICLE 4- FORMES D'INTERVENTION</b> : contenu reformulé
ARTICLE 7- COMPOSITION	: contenu reformulé
ARTICLE 8- ADMISSION ET ADHÉSION	: contenu reformulé
ARTICLE 10-AFFILIATION	: contenu reformulé
ARTICLE 11- CONSEIL D'ADMINISTRATION	: contenu reformulé
ARTICLE 12- LE BUREAU	: contenu reformulé
ARTICLE 15- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	: contenu reformulé
ARTICLE 16- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE	: contenu reformulé
ARTICLE 17- PROCÈS VERBAUX	: contenu reformulé
ARTICLE 21- RESSOURCES	: contenu reformulé
ARTICLE 22- FOND DE RÉSERVE	: contenu reformulé
ARTICLE 26- FORMALITÉS ET POUVOIRS	: nouveau contenu

Ci-joint les nouveaux statuts de l'association en totalité

La Présidente, la secrétaire et le trésorier ont été chargés de remplir les formalités d'enregistrement des nouveaux statuts à la sous-préfecture de Bagnères de Bigorre.

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est terminée à 15h30.